

Ringlaan 39 1853 - Strombeek-Bever tel. +32 2 880 88 90 info@aceg.be www.aceg.be



Contrôle d'une élévateur à plate-forme mobile.

P1: LORS DE L'EXAMEN DE L'APPAREIL DE LEVAGE/ASCENSEUR RIEN D'ANORMAL N'A ÉTÉ CONSTATÉ. L'UTILISATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE PEUT **ÊTRE CONTINUÉE.**

Propriétaire

Date: 09/04/2025 Inspecteur: Daniel Godin Mentor:

Étiquette d'identification: 15 Référence client: RMS8

Date rapport: 09/04/2025

L'inspection suivante doit être effectuée dans: 07/2025

Adresse de l'installation Nom RMS8 Rue Rue de Xhénorie

Rue Rue de Xhénorie Numéro

Numéro Boîte

Boîte 4890 Postcode Postcode 4890 Andrimont Commune

Commune Andrimont Belgique Pays Pays Belgique

Entrepreneur

RMS8 Nom

N° TVA BE 0891 617 862 Numéro de téléphone +32 87 78 72 30 E-mail info@rms8.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")

Date de l'inspection annuelle

26/09/2024 exécutée:

Type Compact 10 Marque Haulotte N° de série / N° client 2077354 Année de construction 2020

Charge max. 450 kg Nombre de personnes max. 2 Châssis Roues/wielen

Limiteur de charge présent:

Test limiteur de charge avec poids fait

Date: 26-09-2024 Date d'expiration: 26-09-2025

	Emplacement du contrôle: Chantier					RMS
Critères de contrôle administratifs périodique	BON	РВ	PA		Remarques	Image
Rapport positif de mise en service présent. voir rapport of	•	0	0			n.rms8 be
Critàrea de contrêle technique					_	
Critères de contrôle techniques - Trimestriel	BON	РВ	PA	P3	Remarques	Image
Trimestriel Identification T	BON	О	РА	P3	Remarques	Image Hatulotte Salar Francischeller Clerk (Syd-Oska): Flag will geged Dar Stramatrical Company (Syd-Oska): Manufacture Manufacture Manufacture Manufacture Manufacture Manufacture Manufacture Manufacture
Trimestriel			0		Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T	•	0	0	0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T Positionnement et ancrage	•	0	0	0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T Positionnement et ancrage Châssis T	•	0	0	0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T Positionnement et ancrage Châssis T Commande/commande au sol 3M		0 0 0	0 0 0	0 0 0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T Positionnement et ancrage Châssis T Commande/commande au sol 3M Fin de course/amortisseurs 3M		0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T Positionnement et ancrage Châssis T Commande/commande au sol 3M Fin de course/amortisseurs 3M Alimentation T		0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and
Identification T Positionnement et ancrage Châssis T Commande/commande au sol 3M Fin de course/amortisseurs 3M Alimentation T Habitacle/plate-forme/cabine 3M		0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	Remarques	Moulatte Search pursual Cate of man-deplace Const Tiped Order Allow manual hore Man manual hore Man world speed Day Street and

INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES

NOTES

L'examen dont ce rapport résulte ne peut en aucun cas être utilisé comme « déclaration » type IIA ou IIB de la directive machines 2006/42 et l'AR 12/08/2008. Un élevateur à plate-forme mobile rentre dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE). Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281.

Les contrôles se font sans démontage préalable. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement de l'appareil.

Le contrôle de l'installation électrique de l'appareil ne rentre pas dans la mission de ce contrôle.

Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 14:10 à 14:30

L'inspecteur Daniel Godin

Daniel Godin - ACEG #100

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481